RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

UNIVERSITE DE LA REUNION

LICENCE

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.613-1;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2015 relatif à l'accréditation de l'UNIVERSITE DE LA REUNION l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. MOHAMED AHMED SOILIH, né le 30 mai 1996 à MTE DE MITSAMIOULI (COMORES) en vue de son inscription à la Licence ; Vu les procès—verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de LICENCE de SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE, Mention INFORMATIQUE $mention\ assez\ bien$

est délivré à M. MOHAMED AHMED SOILIH

au titre de l'année universitaire 2019–2020 et confère le **grade de licence**, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 23 novembre 2020

Le titulaire

Le Président

For chingson de President de President de President de primari Académique.

Gilled LAJOIE

N° REUNIO 15045677 /2020201900551

Pr. Frédéric MIRANVILLE

La Reclirisé d'Académie, Chancelière des universités

Chantal MANES-BONNISSEAU
Chantal MANES